Saint Dizier le 30/07/18

Monsieur le Président,

Je désire porter à votre connaissance les méthodes d’entretien du domaine public, à savoir, les trottoirs de la commune de Maurupt-le-Montois.

En effet, plusieurs fois par an, les employés municipaux procèdent à la pulvérisation d’herbicide dans la totalité de la commune et en particulier, le long de notre propriété.

A quelques décimètres sous la surface du sol, cheminent les conduites de récolte des eaux pluviales.

Convaincu de l’illégalité de telles pratiques, en vertu des dernières dispositions légales concernant l’utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités locales, j’ai rencontré Madame Gillet, maire du village, dans le courant du mois de juin dernier, et lui ai demandé d’amender ces pratiques.

Sans grande surprise, quelques semaines plus tard, l’équipe municipale a réitéré la pulvérisation sur des trottoirs vides de toute végétation, suite à la sécheresse prolongée de ces dernières semaines.

J’ai donc demandé à Madame la Maire de me communiquer les factures ainsi que les fiches techniques des produits utilisés ; ce qu’elle a fait sous quelques jours, et ce pourquoi je l’ai remerciée (cfr documents ci-joints).

Il s’avère que deux produits (Pistol EV et Surtop 660) contiennent du glyphosate comme principe actif, molécule dont la toxicité est avérée depuis de longues années (rapport de l’OMS 2003) et en dépit de cet état de fait, continuent à être distribués aux collectivités locales et homologués pour l’entretien des espaces publics !!

Devant une telle aberration, certaines municipalités ont d’ores et déjà choisi des méthodes alternatives d’entretien de leur domaine public.

J’ai lu dans le dernier numéro du périodique d’information de la communauté de communes Der-Blaise que cette dernière s’est engagée dans une démarche « zéro phyto »

Je vous demande donc, en tant que Président, d’intervenir pour faire cesser l’épandage de dangereux toxiques qui, lors du premier orage, se retrouvent dans les eaux pluviales.

Cette pratique n’est malheureusement pas un cas isolé. D’autres communes rurales voisines continuent d’utiliser ces méthodes archaïques.

Je vous remercie d’avance d’examiner ma requête, et vous prie, Monsieur le président, d’agréer mes sincères salutations.

Jacques Bertholet DMV

21, Grande Rue

Maurupt-le-Montois

Adresse professionnelle : Clinique vétérinaire des Moulins

 11, Rue des Moulins

 Saint-Dizier

 0325564509

 j.bertholet831@laposte.net